

**Compte rendu Sommaire**  
**Réunion du Conseil Communautaire**  
**Séance du 06 juillet 2017 à 18h30.**

**Date de convocation**  
**29/06/2017**

L'an DEUX-MILLE-DIX SEPT, le SIX du mois de juillet, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

**Membres présents :**

AMNEVILLE : M. MUNIER, M<sup>me</sup> CALCARI-JEAN, MM. MITIDIERI, DALLA FAVERA, et M<sup>me</sup> ARNOULD-RIVATO  
BRONVAUX : MM. FAVIER et WROEBEL,  
CLOUANGE : M<sup>me</sup> THOMAS et M. ZELLER  
MARANGE SILVANGE : M. MULLER, M<sup>me</sup> TOUSSAINT et M. MEOCCI,  
MONTOIS LA MONTAGNE : M. CANTELE et M<sup>me</sup> SCHUMMER  
MOYEUUVRE-GRANDE : M<sup>mes</sup> CONTESE, CISAMOLO, M. ROVIERO et M<sup>me</sup> BARTOLETTI,  
MOYEUUVRE-PETITE : M. HENRY  
PIERREVILLERS : M. PELIZZARI  
ROMBAS : MM. FOURNIER, RISSER, M<sup>me</sup> MACAIGNE, M. NOBILE et M. VILLA  
RONCOURT : M. FICHTER  
ROSSELANGE : M. MATELIC et M<sup>me</sup> SEEMANN,  
SAINTE MARIE AU CHENES : M. WATRIN, M<sup>me</sup> FRANIA et M. CAYRÉ,  
VITRY-SUR-ORNE : M. CORRADI et M<sup>me</sup> DURIVAL

**Membres absents ayant donné procuration :**

Mme LOMBARDI à M. MITIDIERI	M. SCHWEIZER à M. HENRY
M. DIEUDONNE à M. VILLA	Mme BARTHELEMY à M. RISSER
M. BOLTZ à M. MATELIC	M. HALTER à M. FICHTER
Mme GREFF à M. MULLER	M. SCHONS à M <sup>me</sup> SEEMANN
M. DROUIN à M. ROVIERO	M. KOSCIUSZKO à M <sup>me</sup> FRANIA
M. TIRLICIEN à M <sup>me</sup> BARTOLETTI	

**Absents excusés :** M<sup>me</sup> GIULIANO, MM. RAFFLEGEAU, PIERRE, VOLLE, LACAVA, M<sup>mes</sup> DAMILOT, WAGNER, BENCI et M. DI EGIDIO

**Absent:** néant

Le 06 juillet, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger :

- **Approuve**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017,
- **DECIDE d'opter**, à l'unanimité, au titre de l'année 2017, pour une répartition dérogatoire « libre » des contributions et attributions du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, selon le détail ci-après :

	Répartition du FPIC entre Communes Membres					
	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
<b>Amneville</b>	-24 113	-28 635	90 901	107 952	66 788	79 317
<b>Bronvaux</b>	-535	-635	11 761	13 967	11 226	13 332
<b>Clouange</b>	-4 274	-5 075	63 922	75 911	59 648	70 836

Marange-Silvange	-6 510	-7 731	100 414	119 249	93 904	111 518
Montois-la-Montagne	-2 801	-3 326	42 541	50 520	39 740	47 194
Moyeuvre-Grande	0	0	141 172	167 652	141 172	167 652
Moyeuvre-Petite	-396	-470	10 557	12 538	10 161	12 068
Pierrevillers	-1 358	-1 612	33 201	39 429	31 843	37 817
Rombas	0	0	177 230	210 472	177 230	210 472
Roncourt	-1 004	-1 193	18 718	22 229	17 714	21 036
Rosselange	-2 509	-2 980	60 430	71 764	57 921	68 784
Sainte-Marie-Aux-Chênes	-5 128	-6 089	63 408	75 302	58 280	69 213
Vitry-Sur-Orne	-2 780	-3 302	63 306	75 180	60 526	71 878
<b>Sous-Total Communes</b>	<b>-51 408</b>	<b>-61 048</b>	<b>877 561</b>	<b>1 042 165</b>	<b>826 153</b>	<b>981 117</b>
<b>EPCI</b>	<b>-58 069</b>	<b>-48 428</b>	<b>486 528</b>	<b>321 923</b>	<b>428 459</b>	<b>273 495</b>
<b>Total</b>	<b>-109 477</b>	<b>-109 476</b>	<b>1 364 089</b>	<b>1 364 088</b>	<b>1 254 612</b>	<b>1 254 612</b>

étant précisé que le solde de la répartition s'établit comme suit :

- Part EPCI : 273 495 €
- Part communes membres : 981 117 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications apportées au Compte Administratif 2016 du budget principal suite à l'intégration des résultats 2015 de l'ancien Budget Annexe des Portes de l'Orne,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, après modifications apportées au Compte Administratif, l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **APPROUV**, à l'unanimité, la comptabilité des valeurs inactives,
- **et DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- **PROCEDE**, à l'unanimité, à la modification de l'affectation de ce résultat de fonctionnement comme suit :
  - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 6.784,71 €
  - Affectation complémentaire à la Section d'Investissement : 952.087,95 €
  - En excédent de fonctionnement reporté  
Compte 002 – Excédent reporté : 830.166,02 €
- **ADOPTE**, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 au Budget 2017, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
  - SECTION DE FONCTIONNEMENT : 114 047.17 €
  - SECTION D'INVESTISSEMENT : 154 587.95 €
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat du Budget annexe « Gestion locative » 2016, comme suit :
  - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 18 956.19 €
  - 2°) En excédent de fonctionnement reporté  
Compte 002 – Excédent reporté : 7 544 €

- **VOTE**, à l'unanimité, une subvention de 10.773,48 € destinée à équilibrer le budget annexe «Gestion locative » 2017
- **ADOpte**, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 au Budget annexe gestion locative 2017, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
 

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	3.570,17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	10 773.48 €
- **DECIDE**, à l'unanimité, de procéder au versement d'une avance de 99 951,60 €,
- **PRECISE**, à l'unanimité, que cette avance sera remboursée au Budget principal en fonction des ventes réalisées par le budget annexe « Parc d'activités communautaire Champelle »,
- **Et PRECISE**, à l'unanimité, que cette avance est effectuée par débit du compte 276351 « Communes membres du groupement à fiscalité propre » du budget principal et crédit du compte 168751 « Groupement à fiscalité propre de rattachement» du budget annexe « Parc d'activités communautaire Champelle ».
- **ADOpte**, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 au Budget annexe PAC CHAMPILLE 2017, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
 

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	3 369.60 €
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat du Budget annexe « Ramonville », comme suit :
 

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
2°) En excédent de fonctionnement reporté :	18 813.48 €
- **ADOpte**, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au Budget annexe « PAC Ramonville »2017, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
 

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	0,02 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	12.000,22 €
- **APPROUVE, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE »**, la création de la société anonyme publique locale « Destination Amnéville » ayant pour objet la promotion, le développement et l'aménagement du site thermal et touristique d'Amnéville ;
- **APPROUVE, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE »**, le projet de statuts de cette société tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- **APPROUVE, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE »**, la prise de participation de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle au capital de ladite société pour un montant de quatre-vingt-dix mille (90 000) euros correspondant à la souscription de 900 actions, de cent (100) euros chacune, à libérer de moitié à la souscription en 2017 ;
- **DECIDE, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE »**, d'inscrire à cet effet au budget de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, la somme de 90 000 euros, montant de cette participation ;
- **DESIGNE, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE »**, les quatre représentants de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle au sein du Conseil d'administration de la SPL « Destination Amnéville » comme suit :
 

o M.FOURNIER	o M. MATELIC
o M. BOLTZ	o M. CORRADI

- **AUTORISE, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE »**, ses représentants au sein du Conseil d'administration de la SPL à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de leur représentation qui pourraient leur être confiées par le Conseil d'administration ;
- **DESIGNE, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE »**, comme représentants de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle aux assemblées générales de la SPL « Destination Amnéville » et comme suppléant en cas d'empêchement :
  - o Titulaire : M. FOURNIER
  - o Suppléant : M. BOLTZ
- **DONNE, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE »**, tous pouvoirs aux représentants de la Communauté de Communes pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment, signer le bulletin de souscription d'actions, les statuts et accomplir, en tant que de besoin, toutes formalités et tous actes requis liés à la constitution de la SPL « Destination Amnéville ».
- **DESIGNE**, à l'unanimité, Monsieur HENRY (12ème Vice-Président) comme membre de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes dans le cadre du prochain marché de fourniture de gaz sur le territoire de la CCPOM,
- **PREND ACTE** des Rapports des délégataires Fédération « Leo Lagrange Centre Est » et de la Société « People and Baby » pour la délégation de service public des établissements d'accueil du jeune enfant « Les Petits Amis » de Rombas, « La Forêt enchantée » d'Amnéville, « Les Moussaillons » dans la Vallée de l'Orne, « la Tanières des Loupiots » à Marange-Silvange et « les Ecoreuils » à Sainte Marie aux Chênes pour l'année 2016,
- **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable sur le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères.
- **PREND ACTE** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014,

\*\*\*\*\*

Fin de la séance à 19h55.

Fait à Rombas, le 11 juillet 2017,

Affiché le 12/07/2017

Le Président



Lionel FOURNIER